COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 07 JANVIER 2016



JEAN LUC BOCH, MAIRE DE LA PLAGNE TARENTAISE ENTOURÉ DE SON CONSEIL MUNICIPAL



Conseil municipal du 07 janvier 2016

Monsieur Francis Dancre, doyen de l'assemblée donne la parole aux doyens des communes déléguées pour procéder à l'appel des élus des communes en commençant par Bellentre, 1ère par ordre alphabétique.

Sont présents

Pour Bellentre:

- Favre Anthony, Maire, Poussin Roger, 1er adjoint, Richermoz Roland, 2e adjoint, Groetzinger Marie-Suzanne, 3e adjointe, Buthod Maryse, 4e adjointe, Dancre Francis, Girod-Gedda Isabelle, Emprin Sylvie, Marchand-Maillet Patricia, Tresallet Anthony, Ferrari Valérie, Allain Yann, Anxionnaz Didier, Girond Emmanuel, Bornand Jérémy.

Pour La Côte d'Aime:

- RENAUD Daniel, Maire, Luiset René, 1er adjoint, Buthod-Garçon Freddy, 2e adjoint, Bouzon Charles, 3éme adjoint, Hoën Martine, 4e adjointe, Ollinet Alain, Tardy Lionel, Collomb Pascal, Blanchet Jean-Luc, Silvestre Marcel, Servajean Daniel.

Pour Macot La Plagne:

- Boch Jean-Luc, Maire, Merel Patrice, 1er adjoint, Brun Séverine, 2e adjointe, Allamand René, 3e adjoint, Charriere Christiane, 4e adjointe, Montillet Gérard, 5e adjoint, Astier Fabienne, Astier Laurent, Astier-Perret Michel, Berard Patricia, Berard Sylvie, Broche Richard, Faggianelli Evelyne, Koumanov Stefan, Lizeroux Marion, Michelas Corine, Montmayeur Myriam (pouvoir à Montillet Gérard), Ougier Raphaël (pouvoir à Allamand René), Ougier-Simonin Joël (absent)

Pour Valezan:

- Gensac Véronique, Maire, Gonthier Pierre, 1er adjoint, Pellicier Guy, 2e adjoint, Hanrard Bernard, 3e adjoint, Bertrand Chantal (absente), Buthod Jeff, Broche Gaël, Cleyrat Christian, Morin Sébastien (pouvoir à Pellicier Guy), Usannaz Bernard.

La séance du 07 janvier 2016 est ouverte et les 55 membres du conseil municipal de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise sont installés.

Lizeroux Marion et Buthod Jeff sont désignés comme secrétaires de séance.

Administration générale

1. Election du maire de La Plagne Tarentaise — commune nouvelle créée le 1er Janvier 2016 par arrêté préfectoral.

Il est précisé que conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu à bulletins secrets et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Martine Hoen et Corine Michelas sont désignées comme assesseurs.

Francis Dancre doyen de l'assemblée, invite les candidats à se déclarer afin de procéder à l'élection du

Monsieur Восн Jean-Luc se déclare candidat au poste de Maire.

Aucun autre conseiller n'ayant fait acte de candidature, le vote peut donc avoir lieu.

Les assesseurs procèdent à l'élection en passant dans l'assemblée avec l'urne pour récupérer le vote de chacun des conseillers à l'appel de leur nom sous le contrôle du président de séance.

Il est ensuite procédé au dépouillement qui donne le résultat suivant :

Sur 53 votants:

- Boch Jean Luc: 47 voix - Dancre Francis: 1 voix
- 4 bulletins blancs
- 1 bulletin nul

Jean-Luc Bocн est élu maire de la commune de La Plagne Tarentaise.

Jean-Luc Boch remercie les conseillers municipaux de lui accorder leur confiance. Il espère que cette commune nouvelle et le travail en commun vont permettre de réaliser de beaux projets. Pour lui, la fusion de ces quatre communes est un évènement historique et une belle avancée. Un difficile travail attend les conseillers municipaux pour continuer à développer le territoire sans qu'aucune des 4 communes ne soit oubliée.

Monsieur le maire tient particulièrement à remercier les élus qui se sont énormément investis dans la création de cette commune nouvelle qui sera administrée sur la base d'une charte réalisée en commun. Enfin, Monsieur le maire souhaite rappeler que les 4 villages conservent leurs identités propres mais sont regroupés à l'intérieur d'une seule et même commune baptisée LA PLAGNE TARENTAISE. Il ajoute que chaque village conservera un conseil communal qui disposera d'un pouvoir de proposition et sera consulté pour les problématiques relatives à son territoire. Ces décisions seront ensuite entérinées par le conseil municipal de la commune nouvelle.

Monsieur le maire présente ses vœux pour l'année 2016 aux conseillers municipaux et propose de passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

Présents:

M. Jean-Luc Bocн, maire,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Bérard Sylvie, Brun Séverine, Buthod Maryse, Charriere Christiane, Emprin Sylvie, Faggianelli Evelyne, Ferrari Valérie, Gensac Véronique, Girod-gedda Isabelle, Groetzinger Marie-Suzanne, Hoen Martine, Lizeroux Marion, Marchand-Maillet Patricia, Michelas Corine, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, ASTIER Laurent, ASTIER-PERRET Michel, BLANCHET Jean-Luc, Bornand Jérémy, Bouzon Charles, Broche Gaël, Broche Richard, Buthod-Garcon Freddy, Buthod Jeff, Cleyrat Christian, Collomb Pascal, Favre Anthony, Girond Emmanuel, Gonthier Pierre, Dancre Francis, Hanrard Bernard, Koumanov Stefan, Luiset René, Merel Patrice, Montillet Gérard, Ollinet Alain, Pellicier Guy, Poussin Roger, Renaud Daniel, Richermoz Roland, Servajean Daniel, Silvestre Marcel, Tardy Lionel, Tresallet Anthony, Usannaz Bernard, conseillers municipaux

Excusés: Mme Myriam Montmayeur, conseillère municipale (pouvoir à M. Gérard Montiller), M. Sébastien Morin, conseiller municipal (pouvoir à M. Guy Pellicier), M. Raphaël Ougier, conseiller municipal (pouvoir à M. René Allamand)

Absents: Mme Chantal Bertrand, conseillère municipale, M. Joël Ougier Simonin, conseiller municipal

2. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'adoption de la délibération lui donnant délégations afin de régler les affaires courantes de la commune, sans avoir à saisir systématiquement le conseil municipal. Il précise que cette délibération concerne les affaires générales de La Plagne Tarentaise, et que les affaires relatives aux communes déléguées seront traitées sur les territoires desdites communes, dans le cadre des délégations attribuées aux maires délégués. Le conseil municipal décide de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

(Présents : 50, Votants : 53, pour : 53)

3. Création des conseils des communes déléguées

Monsieur le maire rappelle que, par délibérations concordantes, les communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan ont décidé de conserver leurs communes déléguées. Il y a donc lieu de créer les conseils communaux des communes déléguées, qui pourront ainsi se réunir afin de traiter les affaires de leurs communes historiques respectives. Le conseil municipal de La Plagne Tarentaise entérinera les décisions qui auront été débattues au préalable dans les conseils communaux. Les maires des anciennes communes en fonction au moment de la création de la commune nouvelle (soit au 1er janvier) devenant de droit maires délégués jusqu'au prochain renouvellement de l'ensemble des conseillers en 2020.

Monsieur le maire propose donc de créer un conseil de commune déléguée pour chaque commune fondatrice, soit pour les communes de :

- Bellentre
- La Cote d'Aime
- Macot la Plagne
- Valezan

Le conseil municipal décide la création des conseils communaux pour les communes déléquées de Bellentre, la Cote d'Aime, Macot la Plagne et Valezan. (Présents : 50, Votants : 53, pour : 53)

Finances

4. AUTORISATION D'ENGAGER LES BUDGETS 2016 DANS L'ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS

Afin de permettre de mandater les dépenses et d'assurer le fonctionnement courant de la commune nouvelle, et dans l'attente du vote des budgets 2016, monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires suffisants. Il propose donc, en accord avec la trésorerie municipale, d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% des crédits engagés en fonctionnement pour les 4 communes, et à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de la commune de Macot la Plagne. De plus, les restes à réaliser (engagements 2015) ayant été approuvés par délibérations dans les conseils municipaux avant le 31/12/2015 permettront de continuer à régler les investissements engagés dans les communes d'origine.

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2016, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2015, ainsi qu'à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, dans la limite des montants ci-dessus indiqués. (Présents: 50, Votants: 53, pour: 53)

5. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉ-SORERIE DU BUDGET GÉNÉRAL AUX BUD-GETS ANNEXES

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, les obligations faites aux communes de plus de 3 500 habitants imposent une trésorerie distincte entre le budget général et les budgets annexes.

Afin de permettre aux budgets annexes de fonctionner pour la 1ère année de création de la commune nouvelle, et de se constituer une trésorerie suffisante, monsieur le maire propose donc d'allouer une avance de trésorerie du compte 515 du budget général aux budgets annexes dans les conditions fixées ci-après:

- Avance de 200 000 euros du budget général au budget parkings, remboursables fin 2016 ;

- Avance de 300 000 euros du budget général à la régie de l'eau, remboursables fin 2016

- Avance de 300 000 euros du budget général à la régie d'assainissement, remboursables fin 2016

- Avance de 60 000 euros au cinéma de Montchavin, remboursables fin 2016.

Le conseil municipal décide du versement d'une avance du budget général aux budgets annexes dans les conditions ci-dessus énoncées. (Présents : 50, Votants : 53, pour : 53)

6. AUTORISATION DE VERSER UNE AVANCE AU SIGP POUR LE FONCTION-NEMENT DE L'OTGP DANS L'ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS

Afin de permettre à l'Office du Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) de fonctionner jusqu'à l'adoption du BP 2016, monsieur le maire propose de verser mensuellement au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (à charge de la reverser à l'OTGP) 1/12e du montant attribué et versé en 2015, correspondant à 1 713 000 euros, soit 142 750 € le 08 janvier 2016, 142 750 € le 1er février 2016, et 142 750 € le 1er mars 2016.

Il indique que le Budget Prévisionnel de l'OTGP est en cours de finalisation, et que le conseil municipal statuera donc sur le montant définitif de la subvention à attribuer en 2016 lors d'une prochaine séance. Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, à engager, liquider et mandater le versement de la subvention au SIGP (à reverser à l'OTGP) dans les conditions énoncées cidessus. (Présents : 50, Votants : 53, pour : 53)

Social Enfance

7. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Mme CHARRIERE Christiane expose au conseil municipal que 6 contrats enfance jeunesse ont été signés depuis le 1er janvier 1993. Le dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Le contrat enfance jeunesse pour l'année 2015 est signé entre la Caisse d'Allocation Familiale de la Savoie, la Communauté de Communes des Versants d'Aime et la commune de Macot La Plagne pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants. Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. A compter du 1er janvier 2016, il convient donc de signer ledit contrat entre la Caisse

d'Allocation Familiale de la Savoie, la Communauté de Communes des Versants d'Aime et la commune de La Plagne Tarentaise pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants. Madame CHARRIERE Christiane rappelle que la signature de cet engagement détermine le versement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie de la prestation de service « contrat enfance jeunesse », servant à couvrir une partie des dépenses annuelles définies dans les conditions fixées par ladite convention, au prorata des familles allocataires du régime général.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF (Votants : 50, Votant : 53, pour : 53).

Pour terminer, Monsieur Le maire donne la parole aux maires des communes déléquées.

Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de la Côte d'Aime, prend la parole et insiste sur le fait que cet évènement est historique. 18 mois auparavant, lors des élections de 2014, les conseillers municipaux nouvellement élus n'envisageaient surement pas une fusion de ces 4 communes. Suite à la menace de l'Etat de réduire les dotations aux communes et après de longues discussions et réflexions, les élus ont convenu que la seule solution pour que les communes survivent, était la fusion. Il estime que la bonne décision a été prise.

Monsieur le maire remercie Daniel Renaud et passe la parole à Véronique Gensac, maire de Valezan.

Pour Véronique Gensac, cette commune nouvelle est une nouvelle page qui s'ouvre et il est important que tout le monde soit tourné vers l'avenir. Aucun des conseillers municipaux n'a l'expérience d'une fusion mais le travail déjà réalisé ensemble montre que chacun est capable de s'écouter, de se respecter et de s'entendre et Véronique Gensac espère que cela puisse continuer. Elle met en évidence le fait que les réflexions se feront sur un nouveau périmètre avec des projets communs. Chaque conseil communal va apporter son expérience et il est important que le conseil municipal de La Plagne Tarentaise l'utilise comme un atout. Véronique Gensac estime que si la préoccupation de l'ensemble des conseillers municipaux est l'intérêt des habitants du nouveau territoire, cette commune nouvelle devrait très bien fonctionner. Véronique Gensac tient à remercier les services des différentes communes pour le travail énorme réalisé. Véronique Gensac termine par un « Vive la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise».

Monsieur le maire remercie Véronique Gensac et passe la parole à Antony Favre, maire de Bellentre. Anthony Favre remercie monsieur le maire et informe que la commune de Bellentre s'est déplacée ce soir avec quelques petits présents. Anthony Favre explique qu'il va raconter 3 anectodes relatives aux communes présentes ce soir.

La première concerne Macot La Plagne. Anthony Favre rappelle « qu'un différend existe entre Macot et Bellentre depuis 1554 et concerne les territoires au niveau des Montagnettes et la propriété de l'eau de l'Aduit. Afin de se départager et de régler ce désaccord une réunion sur place avait été organisée. Les Macotais, sûrs de leur bon droit, partirent en procession avec le curé en tête. Là-haut, faute d'un accord, un participant cria « A coui ye l'eva de l'adui?.... Et en écho, tous ont entendu la forêt répondre « A bellentrou ». Les mauvaises langues parlent d'un subterfuge.... Anthony Favre, quant à lui, pense que cet écho vient d'un visionnaire qui avait anticipé la fusion des communes. Afin que cette fusion démarre dans de bonnes conditions, Anthony Favre annonce aux élus de Macot, que la commune de Bellentre leur a apporté deux bouteilles d'eau provenant de l'Aduit recoltées par le conseiller municipal bellentrais Anthony Tresallet.

Anthony Favre explique que les Bellentrais ont souhaité partager cette source avec qui de droit pour éviter un nouveau procès. En effet, un long procès, à l'avantage de Bellentre, eut lieu de 1554 à 1605. Monsieur le maire remercie Anthony Favre et tient à lire l'étiquette apposée sur cette bouteille : « nouveau propriétaire : La Plagne Tarentaise – Eau de l'Aduit- mise en bouteille au domaine de Plan Bois – millésime 2016 ». Ensuite Anthony Favre et ses conseillers municipaux offrent à la commune de Macot La Plagne une carte indiquant que la source de l'Aduit est bien sur le territoire de la commune de Bellentre comme l'atteste le parchemin s'y rapportant.

Anthony Favre relate ensuite une anecdote relative à la commune de Valezan. Il rappelle que la commune de Valezan a décidé de se séparer de la commune de Bellentre en 1714. Mais les deux communes avaient un produit en commun : la fermentation du jus de raisin, tout simplement le pâché. Il demande ainsi à Roland Richermoz, adjoint à Bellentre de rendre à Valezan deux bouteilles de pâché mis en bouteille sur les côteaux du Versant du Soleil. Cette bouteille symbolisant le point commun des deux communes au niveau des vignobles.

Afin de représenter cette union avec la Côte d'Aime

et le fait que la commune a énormément investi dans la culture de la vigne ces dernières années, Anthony Favre demande à son 1er adjoint Roger Poussin, de remettre à Daniel Renaud une bouteille de pâché dont les raisins ont été cultivés sur une parcelle tout près de celles de la Côte d'Aime.

Anthony Favre conclut en faisant remarquer que les bellentrais arrivent dans la commune nouvelle « les besaces pleines ».

Puis il remercie également les élus et les agents qui ont travaillé ensemble à la réussite de ce projet. Sans eux, la commune nouvelle n'aurait pas vu le jour. Anthony Favre indique qu'il a vraiment apprécié l'état d'esprit qui était présent dans toutes les réunions de constitution et de création de La Plagne Tarentaise et espère que cela perdurera.

Monsieur le maire remercie de nouveau Anthony Favre pour tous ces présents. Puis il fait remarquer que Bellentre était en fait « en guerre » avec ses communes avoisinantes. Mais, les nouveaux élus de Bellentre ont été touchés par une grande sagesse et par un besoin de fraternité. Monsieur le maire est ainsi très heureux de voir que la raison l'a emporté sur le conflit pour arriver à cette fusion des 4 communes.

Il se porte-parole des anciens macotais qui vont être sûrement très heureux d'apprendre qu'enfin la nouvelle commune a permis de récupérer l'eau de l'Aduit

Pour conclure, Monsieur le maire remercie vivement l'ensemble des techniciens des 4 communes qui se sont beaucoup investis dans cette création de commune en plus de leur travail respectif et qui ont mené à bien ce projet complexe autant humainement que techniquement. La suite risque encore d'être compliquée car malheureusement de nombreuses données sont encore inconnues.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Informations relatives au conseil municipal du 1er fevrier 2016

Un conseil municipal a eu lieu le 1er fevrier 2016. Voici les décisions les plus importantes prises par les élus de la Plagne Tarentaise

- Le conseil municipal a décidé de fixer à 10 le nombre d'adjoints qui ont été élus avec les délégations suivantes :

Patrice MEREL, 1er adjoint, urbanisme et aménagement du territoire, Marie Suzanne GROETZINGER, 2e adjointe, action sociale (Génépy, CCAS), Freddy BUTHOD GARCON, 3e adjoint, (développement numérique et nouvelles technologies, Véronique GENSAC, 4e adjointe, communication et culture, Roger POUSSIN, 5e adjoint, foncier et développement local, Christiane CHARRIERE, 6e adjointe, social (enfance/petite enfance/ALSH), Bernard HANRARD, 7e adjoint (coordination tourisme et animation locale), Martine HOËN, 8e adjointe, social (affaires scolaires), Gérard MONTILLET, 9e adjoint, gestion technique des équipements et infrastructures, Maryse BUTHOD, 10e adjointe, chasse/forêt/agriculture.

- Suite à la démission de Véronique GENSAC de ses fonctions de maire de la commune déléguée de Valezan, le conseil muincipal a élu Pierre GONTHIER au poste de maire de la commune déléguée de Valezan.
- 9 commissions ont été créées :
 - Urbanisme : responsables Patrice MEREL et Roger POUSSIN
 - Finances: responsable Pierre GONTHIER
 - Ressources humaines : responsable Pierre GONTHIER
 - Coordination touristisque et animation locale : responsable Bernard HANRARD
 - Chasse, forêt et agriculture : responsable Maryse BUTHOD
 - Developpement numérique et nouvelles technologies : responsable Freddy BUTHOD GARCON
 - Gestion technique des équipements et infrastructures : responsable Gérard MONTILLET
 - Social: Responsables Marie Suzanne GROETZINGER-Martine HOËN-Christiane CHARRIERE
 - Communication culture : responsable Véronique GENSAC
- Les représentants au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne sont

Titulaires: René ALLAMAND, Anthony FAVRE, Stefan KOUMANOV

Suppléant : Jean Luc BOCH

- 4 conseillers délégués ont été également désignés : Marion LIZEROUX, conseillère déléguée au sport, Stefan KOUMANOV, conseiller délégué au tourisme, Fabienne ASTIER, conseillère déléguée à la police municipale (Macot La Plagne), Anthony TRESALLET, conseiller délégué aux travaux et au déneigement (Bellentre)

Le compte rendu complet de ce conseil municipal devrait être publié fin février-début mars. Prochain conseil municipal de La Plagne Tarentaise, le lundi 07 mars 2016 à 19h00 - salle du conseil à Macot chef lieu.

Hommage à Michel Astier Perret



C'est par une minute de silence en hommage à Michel ASTIER-PERRET, conseiller municipal de La Plagne Tarentaise et vice président de la communauté de communes des Versants d'Aime et Robert VORGER, maire des Avanchers, que le conseil municipal a débuté sa séance du 1er février.

Les élus et les services ont souhaité tout particulièrement rendre hommage à Michel ASTIER PERRET, très impliqué dans la vie de son village, président du club de bobsleigh, Luge et Skeleton durant 7 ans de 1999 à 2006 et investi dans différentes autres associations de la commune. Michel avait également montré son souhait de s'investir au sein du conseil municipal et mis ses compétences au service de la commune pour l'avenir du village et de la station. L'ensemble des élus et des services ont une pensée particulière pour sa famille.

FÉLICITATION À NOS PLAGNARDS



Kevin ROLLAND 1er Ben VALENTIN 3e

Aux Xgames 2016 en super-pipe a Aspen aux Etat-Unis



Ben VALENTIN 2e

Kevin ROLLAND 3e

En coupe du monde de Half-Pipe à Park City



La fête du village de la commune déléguée de Macot la Plagne aura lieu le **samedi 11 juin 2016.**L'Association AOM, qui reprend l'organisation de cette 2e édition souhaiterait faire un appel auprès des jeunes de la commune et des autres communes déléguées de La Plagne Tarentaise qui pourraient être intéressés pour participer à l'organisation ou proposer une animation....

Vous avez des idées, vous avez envie de vous investir !!!!

Prenez contact

avec l'association AOM
Fred OUGIER au 06.70.80.62.27.

Information

Logement

La Commune de La Plagne Tarentaise met en location :

A Bellentre

- 1- un appartement T4 de 76 m² sis au chef-lieu de Bellentre. Loyer de 656 € Chauffage de base inclus (Chauffage d'appoint électrique) + eau et électricité.
- 2. un appartement T6 de 102m² sis au-dessus de l'école du hameau de Bonconseil. Loyer de 788€ Chauffage en collectif avec l'école + eau et électricité. Petit jardin.

Merci de bien vouloir déposer votre candidature avant le 29 février 2016, 17h00, en mairie, 6, route Napoléon – Bellentre – 73210 LA PLAGNE TARENTAISE ou par mail : mairie.bellentre@wanadoo.fr

A Macot La Plagne

1- un duplex T3 de 65 m² sis au chef-lieu de Macot Loyer : 590 € hors charges (eau, électricité,chauffage)

Renseignements en mairie de La Plagne Tarentaise - Tel 04 79 09 72 65

mail logement@macotlaplagne.com

Inscriptions scolaires

Pour les enfants nés en 2013

Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription

avec:

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec le ou la directrice de l'école où vous avez inscrit votre enfant :

- La Plagne au 04.79.09.27.64
- Macot chef lieu au 04.79.09.74.64
- Bonconseil au 04.79.07.54.14
- Bellentre au 04.79.07.55.30
- La Côte d'Aime au 04.79.55.66.22
- Valezan au 04.79.07.66.59

Born to be show 25 FÉVRIER 2016

5E EDITION

Stade Jean-Luc Crétier - Plagne Centre Spectacle son et lumière organisé par le club des sports de La Plagne et ses partenaires

Une grande tombola avec en prime un premier prix prestigieux... une voiture!



Course de ski randonnée 19 mars 2016 «Les diables bleus» Montchavin-La Plagne

A partir de 9h

Parcours A (le plus difficile) : Les Coches / Dos Rond, 950 D+. Descente par les pistes

* Parcours B (le plus accessible) : Les Coches / Plan Bois, 450 D+. Descente par les pistes Inscription auprès de l'Office de Tourisme de Montchavin-La Plagne 04.79.07.82.82

Rando by night 30 MARS 2016

PLAGNE CENTRE

A partir de 18h Plagne Centre-les Verdons 2,5 km - 500 D+ information au 04.79.09.02.01

Compte rendu du conseil municipal - le recevoir par email c'est simple!

Ce compte rendu du conseil municipal de La Plagne Tarentaise sera le dernier distribué par la Poste pour les communes déléguées de Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan.

Il sera toujours possible de le télécharger sur les différents sites internet des communes. Mais il vous est également possible de le recevoir directement sur votre boîte email. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire soit dans la mairie de votre commune, soit auprès du service communication à l'email suivant : com@macotlaplagne.com. Des exemplaires seront également disponibles dans les mairies.

La commune déléguée de la Côte d'Aime propose aux personnes qui souhaiteraient continuer à le lire sous format papier, de se faire connaître en mairie et une solution adaptée leur sera proposée.

Directeur de la publication : Monsieur le maire, conception et illustration : service communication Γ